



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018\_29

Nombre de Conseillers :  
en exercice 23  
présents 17  
votants 22

L'an deux mil dix huit  
le cinq avril à 20h30  
le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Eric FIGUERAS, 1<sup>er</sup> adjoint

**Objet:** Fixation du tarif des droits de places.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 28 mars 2018

**Présents :**

Mmes : B. CHALMEL, M. DE ROO, A. DOUTRELANT, S. HENRY,  
V.KAUFFMANN, D. LIEUTAUD-PORRET, S. PENEL, J. THIERRY, V.  
VILLIEZ.

MM : JC. ANDRE, JP. COUPPE, E. FIGUERAS, O. GOMEZ, P. GROS, A.  
MARBAIX, R. MARTINET, P. PRIGENT.

**Procurations :**

M. BUREAU, Maire pouvoir donné à E. FIGUERAS.  
G. ABOULIAN pouvoir donné à P. GROS.  
M. BADER pouvoir donné à P. PRIGENT.  
C. BOULEY pouvoir donné à A. DOUTRELANT.  
D. SALDUCCI pouvoir donné à JP. COUPPE.

**Absent :** F-K. CANOY.

**Mme Brigitte CHALMEL est nommée secrétaire.**

Modification du tarif du vide grenier passant de 5 € à 6 € et mise en conformité des droits de places avec le  
seuil d'émission des titres de recettes de la Trésorerie municipale de passant de 10 € à 15 €.

La commune souhaite mettre en cohérence les tarifs d'occupation du domaine public.

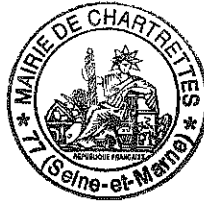
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Occupation du domaine public sans but commercial ou publicitaire (matériaux, matériels de chantier ou destinés à des travaux, échafaudages, bennes...) placés ou développant une saillie sur la voie publique	Forfait journalier	15€ / jour
Occupation domaine public par des marchands ou des commerçants ambulants ou non ambulants, terrasse de commerce après autorisation municipale	Forfait au trimestre (deux jours d'essai gratuit pour les marchands ambulants)	45€ par trimestre
Vide grenier	Forfait journalier	6€ par 2m (6m maxi)
Marché (par mètre linéaire)	Tarification journalière pour les occasionnels et mensuelles pour les habitués	1€/jour
Occupation du domaine public à caractère événementiel (Cirques, forains-manèges, véhicules, caravanes, spectacles, manifestations, opération commerciale...)	Forfait journalier	15€
Tournage de film sur le domaine public ou empiétant sur le domaine public	Forfait journalier	100€

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**Le Conseil Municipal adopte la délibération approuvant la fixation des droits de places par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :



Pour extrait conforme,  
En mairie, le 10 avril 2018

Le Maire  
  
Michel BUREAU